



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026.02.11

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

Séance du 12 février 2026

Budget primitif 2026 : Budget Annexe Lotissement de Lesquivit

DATE DE CONVOCATION

06 février 2026

DATE D’AFFICHAGE

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 27

Nombre d’absents : 3

Procurations : 3

Nombre de votants : 30

L’an 2026 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

Etaient présents :

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Jean-Jacques ANDRE, Françoise LOUEDEC, Bernard NICOLAS, Gwenaëlle GOUENNOU, Jean-Paul TOULLEC, Françoise MORVAN, Michel CORRE, Nathalie BATHANY, Yvan LACHUER, Claudine ORVOEN, Brigitte DENIEL, Romain ABGRALL, Haoua LE GALL, François LEMAITRE, Pascal JEULAND, Claire LE VOT, Raymond-Jean LAURET, François THOUROUDE, Guillaume PARANT, Stéphane LE GALL, Rémy JEZEQUEL, Elodie LANCERON, François CORRE, Damien RIVIER, Xavier LE GALL

Etaient absents :

Aude BURGER-CUZON, Marlène LE MEUR, Loise QUERE

Etaient représentés :

Sylvain GANGLOFF donne pouvoir à Bernard NICOLAS, Julie MERCIER donne pouvoir à Nathalie BATHANY, Tiphaine BOISSON donne pouvoir à Michel CORRE

Monsieur Romain ABGRALL a été désigné pour remplir ses fonctions de secrétaire de séance qu’il a acceptées.

Vote

Ayant voté pour 30

Ayant voté contre 0

S’étant abstenu 0

N’ayant pas pris part au vote 0

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au Registre.

Budget primitif 2026 : Budget Annexe Lotissement de Lesquivit

Rapporteur :

Jean-Paul TOULLEC 6ème Adjoint au Maire

Exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants et L 2313, L 2321 et suivants,

Vu la Loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu la délibération n°2021-12-06 du 16 décembre 2021 approuvant le passage en nomenclature M57,

Vu la délibération n°2021-12-22 du 16 décembre 2021 approuvant la création du budget annexe Lotissement de Lesquivit,

Considérant la consultation de la commission plénière du 5 février 2026 sur le projet de budget primitif du budget annexe du Lotissement de Lesquivit,

Délibération :

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- D'approuver, par chapitre, le Budget primitif 2026, arrêté comme suit :
 - En section de fonctionnement : 574.151,08 €.
 - En section d'investissement : 509.146,08 €.

Projet de délibération soumis à la :

Séance plénière des commissions 2020-2026 du 05 février 2026

Délibération du Conseil Municipal :

Ayant voté pour 30

Ayant voté contre 0 :

S'étant abstenu 0 :

N'ayant pas pris part au vote 0 :

Fait à Plougastel-Daoulas, le 12 février 2026

**Le Maire,
Dominique CAP**

**Secrétaire de séance
Romain ABGRALL**

CERTIFIÉ EXECUTOIRE par le Maire

Publié le 24 février 2026

Présentation du Budget Lotissement de Lesquivit Budget primitif 2026

- **Section de fonctionnement : 574.151,08€**

Le budget 2026 poursuit le programme lancé en 2022, avec :

- Les études : 5.000€
- Les travaux (Analyse des offres en cours) : 400.000€
- Le transfert des terrains avec le budget Ville : 140.000€
- Les frais de gestion courante : 5€

Puis, le budget présente les écritures de stock d'annulation de fin 2025 et la réalisation des stocks finaux de l'exécution de 2026.

- **Section d'investissement : 509.146,08€**

Les mouvements comptables de la section sont la contrepassation des écritures de stock effectuées en section de fonctionnement, ainsi que l'intégration du déficit à fin 2025.

Mairie - Ti-kêr

1 rue Jean Fournier - 1 straed Yann Fournier

CS 80031 - 29470 Plougastel-Daoulas/Plougastell-Daoulaz

Tél. / Pgz 02 98 37 57 57

Site / Lec'hienn : www.ville-plougastel.bzh

Mail / Postel : tiker@mairie-plougastel.fr

 Ville de Plougastel-Daoulas

La correspondance doit être exclusivement adressée à Monsieur le Maire - Al lizheroù a ranker kas d'an aotrou Maer hepken